

raient donc au trésor public des dépenses considérables et des pertes qu'éviterait la construction immédiate du chemin de fer de Chalons à Lyon. L'ajournement de cette construction utile aurait encore d'autres conséquences qu'il importe de mettre en relief.

Il est évident que l'interruption à Chalons du chemin de fer de Paris à Lyon, causerait, dans cette ville, une surexcitation de mouvement et de vitalité. Cette surexcitation serait nécessairement temporaire comme la cause qui l'aurait produite ; elle devrait cesser dès que le chemin serait prolongé jusqu'à Lyon. Or, on a vu que des motifs de force majeure détermineraient bientôt l'exécution de ce prolongement. La ville de Chalons éprouverait donc deux phases bien dissemblables par l'effet de la possession momentanée de la tête du chemin de fer de la vallée de la Saône à Paris. Il y aurait d'abord une période d'accroissement, pendant laquelle des imprudents, comptant sur la continuation indéfinie de cette ère nouvelle, engageraient des capitaux dans des entreprises dont le succès reposerait essentiellement sur cette continuation. Des maisons se construiraient, des hôtels nombreux s'ouvriraient, des établissements de toute sorte seraient formés, une prospérité jusqu'alors inconnue semblerait devoir enrichir la ville de Chalons transformée par l'exploitation dont elle serait momentanément dotée. Mais ces espérances devraient être bientôt déçues : à cette période de mouvement ascendant succéderait une période de mouvement rétrograde. Le prolongement du chemin de fer jusqu'à Lyon en serait la cause et en donnerait le signal. De cruels mécomptes viendraient alors remplacer les illusions trop légèrement formées. Les hôtels coûteusement construits, coûteusement meublés deviendraient déserts ; les établissements fondés à grands frais perdraient les occasions de vente ; le port naguères insuffisant et toujours encombré reprendrait son ancien mouvement ; la ville, enfin, perdant